

Rapport d'activité

2017



**Agence
Technique
Départementale
Vosges**

Une agence technique
au service des collectivités
et de leurs projets

SOMMAIRE

Mot du Président	1
Présentation	2
Gouvernance	3
Réunions de gouvernance.....	5
Personnel	6
Etat des adhésions.....	7
Bilan d'activité	11
Bilan financier	13
Rencontres partenariales.....	15
Contact.....	16

Mot du président



Dans un contexte général défavorable (baisse démographique, baisse des dotations de fonctionnement et désengagement de l'Etat) vous n'avez pas seulement choisi d'adhérer à l'Agence Technique Départementale par solidarité. Vous vous êtes surtout adressé à une structure, porteuse des valeurs du Département, afin de vous accompagner quotidiennement dans vos projets.

Vous avez choisi de travailler avec un acteur engagé auprès de ses adhérents afin de vous entourer de son expertise dans diverses compétences et vous permettre, ainsi, de mener à bien vos actions sur votre territoire.

Aujourd'hui, 293 d'entre vous ont décidé de s'inscrire à l'Agence dans l'objectif de bénéficier d'un outil d'aide à vos décisions et vous assister dans l'élaboration de vos projets tout en respectant les principes de neutralité, d'objectivité, de transparence, de confidentialité et de professionnalisme.

C'est ainsi que l'ATD88 s'est vu confier 94 missions en 2017, dans les domaines aussi variés que la construction et la rénovation de bâtiments, l'aménagement de voiries, l'amélioration de la desserte en eau, la mise aux normes des réseaux d'assainissement et la délégation de service public.

En matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, 45 communes vosgiennes ont confié cette mission à l'ATD88 qui a instruit plus de 901 dossiers en 2017. 2018 constituera également un virage pour ce secteur d'activités avec une augmentation attendue de plus de 45 % du nombre d'adhérents.

L'ATD88 a également contribué au lancement de nombreux marchés favorisant l'économie locale et notamment le secteur du BTP. C'est ainsi que 29 marchés ont été élaborés par l'Agence (marchés de maîtrise d'œuvre et travaux confondus). 2017 a aussi été marqué par l'organisation du premier jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'Agence. Souhaitons que d'autres se profilent à l'horizon pour 2018 !

Forte de ses 4 années d'existence et d'expérience, l'Agence compte maintenant 11 personnes qui s'engagent à vos côtés pour la bonne réalisation de vos projets. Elle fait maintenant partie du paysage de l'ingénierie départementale au service des collectivités et dans le respect des entités existantes. Elle s'inscrit ainsi dans la stratégie mise en place au travers du Plan Vosges ambitions 2021.

Comme l'année passée, je réitère mon intérêt pour cet outil d'ingénierie territorial afin que l'Agence continue d'assurer son rôle de proximité et vous assiste dans la bonne réalisation de vos projets d'investissement public.

François VANNON
Ancien Député
Président du Conseil Départemental des Vosges
Président de l'ATD88

Présentation

➤ Objet

Durablement installé dans le paysage territorial l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD88) met au profit des collectivités territoriales et des établissements publics intercommunaux son savoir-faire pour accompagner les élus dans l'aide à la décision et à la réalisation de projets.



Ventron :
Travaux de construction d'une station d'épuration

Experte en matière d'ingénierie routière, de construction ou de réhabilitation de bâtiments, d'assainissement et d'eau ou d'instruction du droit des sols, l'ATD88 permet aux collectivités et EPCI adhérents de bénéficier de prestations d'ingénierie de qualité.

➤ Missions

PRINCIPALES MISSIONS DE L'AGENCE

1. Assistance à la définition du besoin,
2. Etude d'opportunité et de faisabilité,
3. Recherche de financement et rédaction du programme,
4. Rédaction des dossiers de consultations des entreprises ou des maîtres d'œuvres,
5. Assistance technique et administrative dans le cadre du suivi d'opérations,
6. Optimisation des projets en termes financier, technique et fonctionnel,
7. Instruction administrative des autorisations d'urbanisme.

Gouvernance

➤ L'assemblée générale

La gouvernance est assurée par une assemblée générale composée de deux collèges :

- Un premier collège constitué de l'ensemble des Conseillers Départementaux,
- Un second collège constitué des élus locaux, composé de tous les Maires et Présidents d'EPCI adhérents à l'agence ou de leur représentant.

Le Président de droit est le Président du Conseil Départemental des Vosges.

L'assemblée générale détermine la politique générale de l'agence et se prononce sur les comptes et le budget. L'assemblée s'est réunie le 30 janvier 2017 au Conseil Départemental des Vosges.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 janvier 2017 était le suivant :

- *Présentation du rapport d'activités 2015-2016*
- *Approbation Compte de Gestion & Compte Administratif 2016*
- *Approbation du Budget Primitif 2017*
- *Transfert de compétences eau/assainissement*

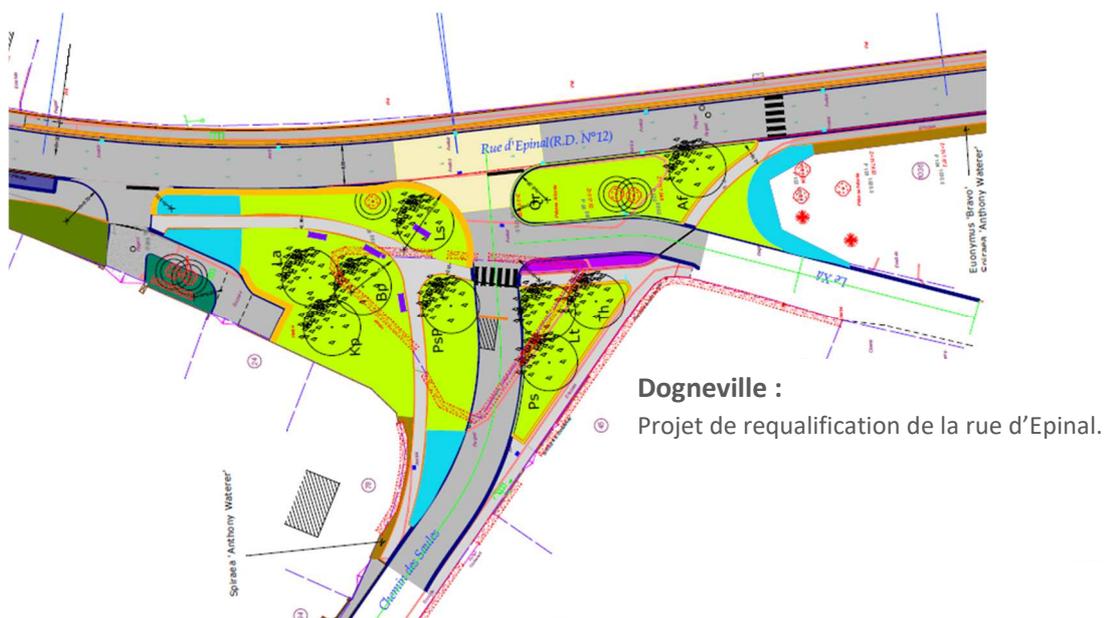
➤ Le conseil d'administration

Le conseil d'administration composé de 21 membres qui assurent la direction de l'agence.

Le conseil d'administration est réparti en 2 collèges :

- Un collège de 10 Conseillers Départementaux désignés par le Conseil Départemental,
- Un collège de 10 élus représentant les Communes, Syndicats et EPCI désignés par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration désigne en son sein 2 Vice-Présidents (un au sein du collège formé par les communes et EPCI, un au sein du collège des Conseillers Départementaux).



➤ **Composition du conseil d'administration (suite au renouvellement des conseillers départementaux de mars 2015)**

Président : M. François VANNON

Vice-Président au sein du collège des Conseillers Départementaux : M. Guy SAUVAGE

Vice-Présidente au sein du collège des Communes et EPCI : Mme Véronique MARCOT

Collège des Conseillers Départementaux :

M. Roland BEDEL,

Conseiller Départemental du canton de SAINT-DIE-DES-VOSGES 2

Mme Raphaëla CANTERI,

Conseillère Départementale du canton de GOLBEY

M. Robert COLIN,

Conseiller Départemental du canton de CHARMES

Mme Martine GIMMILLARO,

Conseillère Départementale du canton de SAINT-DIE-DES-VOSGES 1

M. Dominique PEDUZZI,

Conseiller Départemental du canton de LE THILLOT

Mme Claudie PRUVOST,

Conseillère Départementale du canton de VITTEL

M. Alain ROUSSEL,

Conseiller Départemental du canton de DARNEY

M. Christian TARANTOLA,

Conseiller Départemental du canton de BRUYERES

M. Yannick VILLEMIN,

Conseiller Départemental du canton d'EPINAL 1

Collège des Communes et EPCI :

M. Marc BARBAUX,

Adjoint au Maire de CHANTRAINE

M. Yves BASTIEN,

Maire de FAYS

M. Lucien DEBLAY,

Maire de GUGNECOURT

M. Yves DEVERNES,

Maire de DARNEY

M. Gilles DUBOIS,

Maire de SANCHEY

M. Jean-Claude LECLERC,

Adjoint au Maire de SEROCOURT

M. Gérard MARULIER,

Maire de HAROL

M. Bienvenu RUGGERI,

Président du SIA de DARNIEULLES-UXEGNEY

M. Patrick VILLAUME,

Maire d'HURBACHE

➤ **Missions du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration règle les affaires courantes de l'agence telles que :

- Etablissement du programme et du rapport d'activité,
- Proposition de budget, et de ses modifications,
- Propositions de participations financières de ses membres,
- Les tarifs des prestations,
- Le règlement intérieur,
- Les règles concernant l'emploi des personnels,
- Les actions judiciaires et les transactions.

Les réunions de gouvernance

2 séances du conseil d'administration ont eu lieu en 2017 aux dates suivantes :

➤ 19 juin 2017

- Délégation de signature pour M. Philippe MILLIOT,
- Création d'un poste de technicien chargé de projets bâtiment,
- Résumé des rencontres avec les communautés de communes et perspectives d'avenir.

➤ 7 novembre 2017

- Nomination de M. Jean-Philippe CLERC au poste de directeur de l'ATD88,
- Nomination de M. Philippe MILLIOT au poste de directeur adjoint de l'ATD88,
- Régime indemnitaire du personnel de l'Agence,
- Indemnisation du Payeur Départemental,
- Prévision budgétaire 2018,
- Plan de formation 2018.

Le personnel

➤ Les effectifs

A la fin de l'année 2016, l'ATD88 comptait 11 agents répartis dans 5 pôles :

- Administration générale,
- Eau – assainissement,
- Comptabilité,
- Bâtiment,
- Urbanisme,
- Voirie – aménagement de l'espace public.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- 1 agent de catégorie C,
- 7 agents de catégorie B,
- 3 agents de catégorie A.

Le statut des agents composant le personnel de l'agence est varié :

Personnel embauché par l'ATD88 :

- 1 agent contractuel,
- 1 agent titulaire,
- 1 agent détaché de l'Etat.

Personnel mis à disposition par le Conseil Départemental :

- 8 agents mis à disposition représentant 7,5 ETP (départ à la retraite de M. Didier MARTIN le 1^{er} novembre 2017)



Philippe BOURDEAU
Tél. : 03.29.38.52.87
pbourdeau@vosges.fr



Alexis CHARLES
Tél. : 03.29.29.89.85
acharles@vosges.fr



Jean-Philippe CLERC
Tél. : 03.29.38.52.17
jpclerc@vosges.fr



Gilbert COLLE
Tél. : 03.29.38.52.18
gcolle@vosges.fr



Virginie GREMILLET
Tél. : 03.29.38.52.86
vgremillet@vosges.fr



Martine HENRY
Tél. : 03.29.38.52.85
mhenry1@vosges.fr



Sandrine JARRY
Tél. : 03.29.29.89.01
sjarry@vosges.fr



Stéphane LESCOFFIER
Tél. : 03.29.38.52.92
slescoffier@vosges.fr



Didier MARTIN
*Retraité depuis le
1^{er} novembre 2017*



Philippe MILLIOT
Tél. : 03.29.38.52.20
pmilliot@vosges.fr



Américo PEREIRA
Tél. : 03.29.38.52.21
apereira-rodriguez@vosges.fr



Anne-Sophie PONCET
Tél. : 03.29.38.52.19
asponcet@vosges.fr

Etat des adhésions

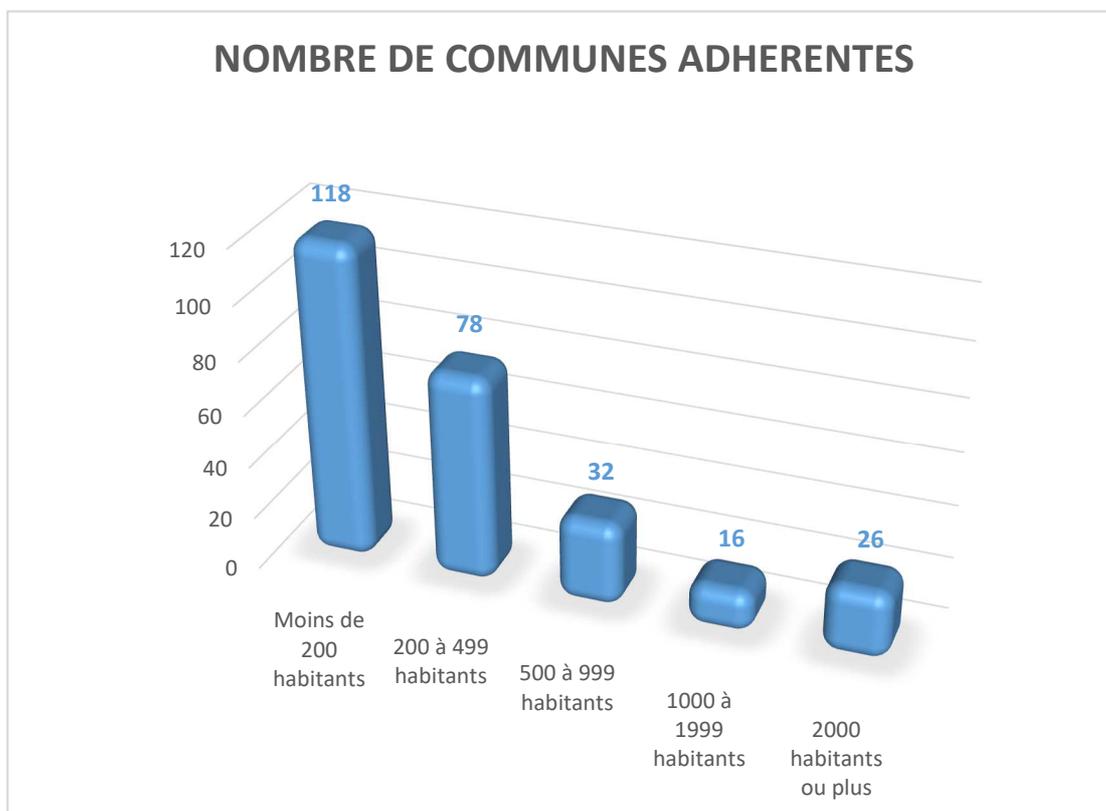
Depuis la création de l'ATD88, le nombre d'adhérents a fortement progressé démontrant ainsi le besoin et l'utilité d'un tel outil à l'échelle du territoire Vosgien.

➤ Bilan des adhésions 2017

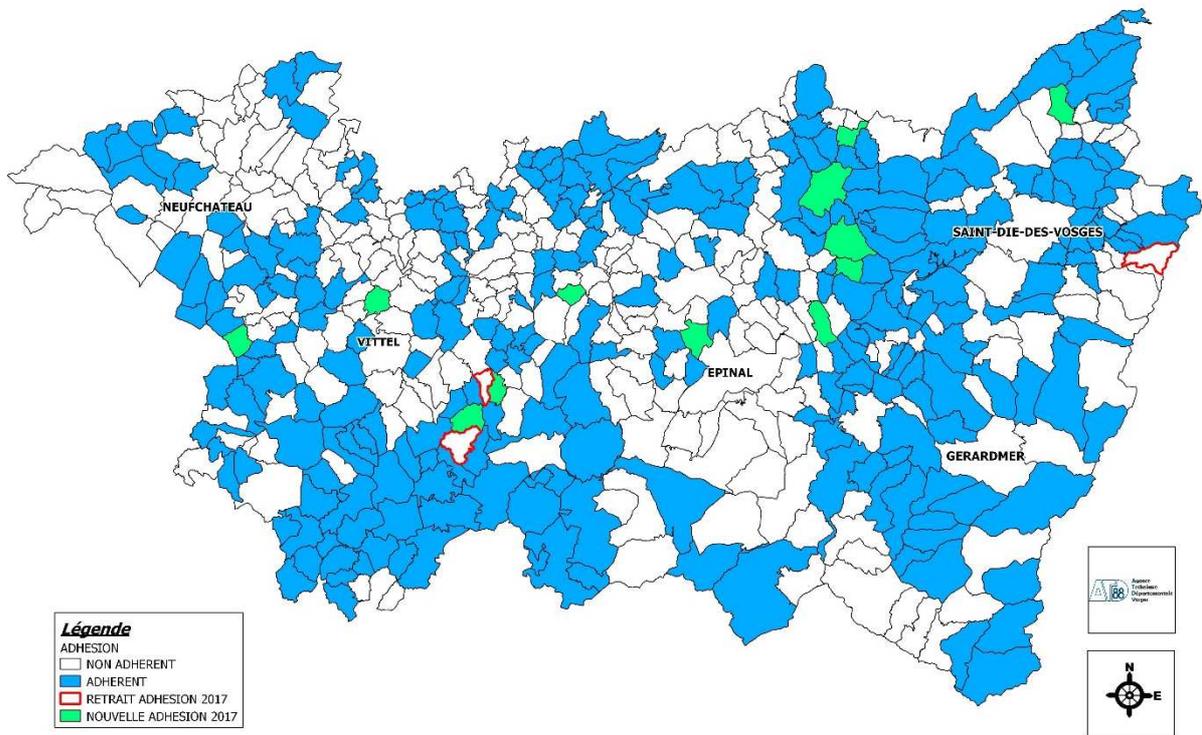
Au 31 décembre 2017, l'ATD compte 293 collectivités et EPCI adhérents représentant une population de plus de 230 000 habitants.

- **270 communes représentant 177 653 habitants,**
- **3 intercommunalités représentant 46 296 habitants,**
 - La Communauté de Communes de Moyenne Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération d'EPINAL,
 - La Communauté de Communes de la Région de RAMBERVILLERS a rejoint L'ATD88,
 - Et la Communauté de Communes du pays de Saône et Madon et la Communauté de Communes des Marches de Lorraine ont rejoint la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne en formant la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest.
- **20 syndicats représentant 75 608 habitants.**

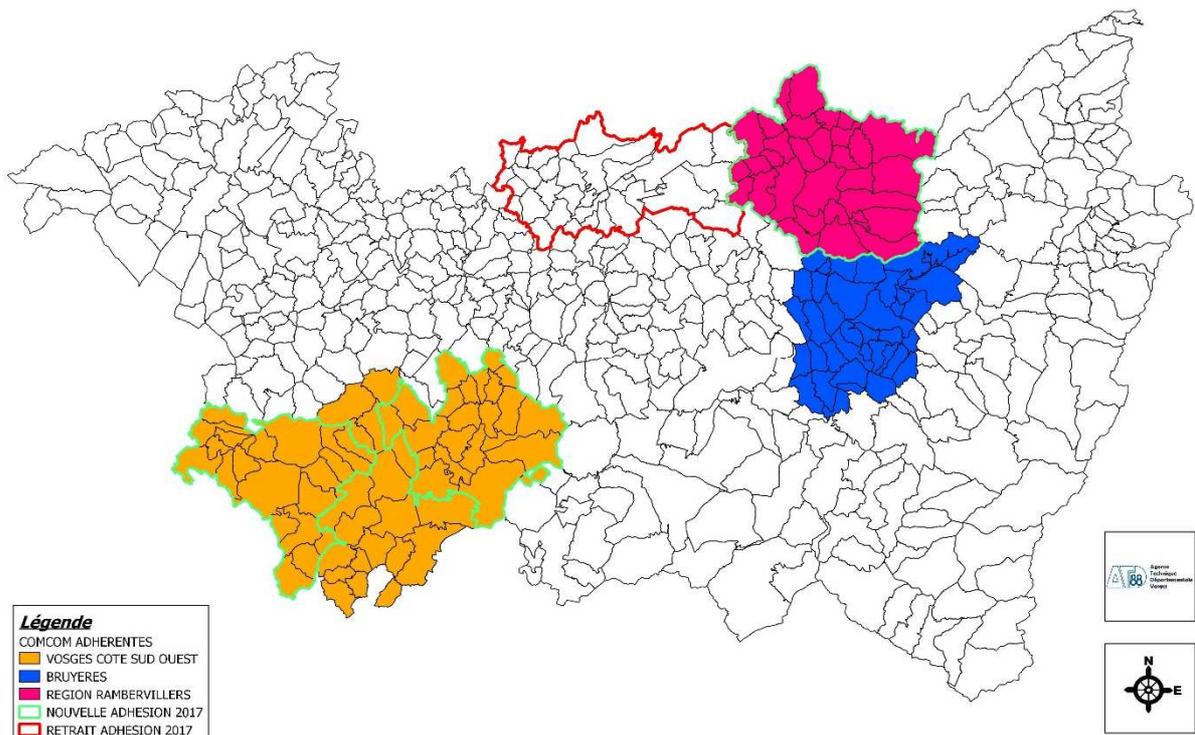
Bilan des communes adhérentes en fonction du nombre d'habitants :



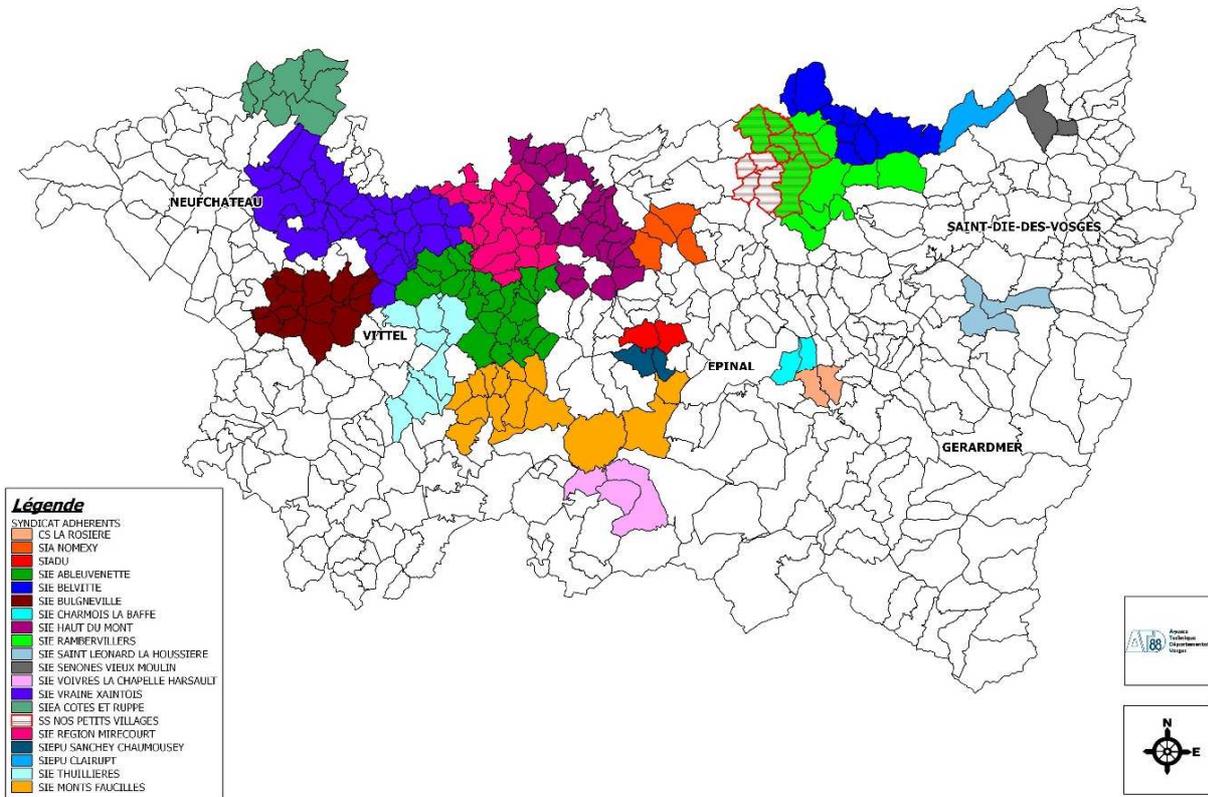
➤ Carte des communes adhérentes en 2017



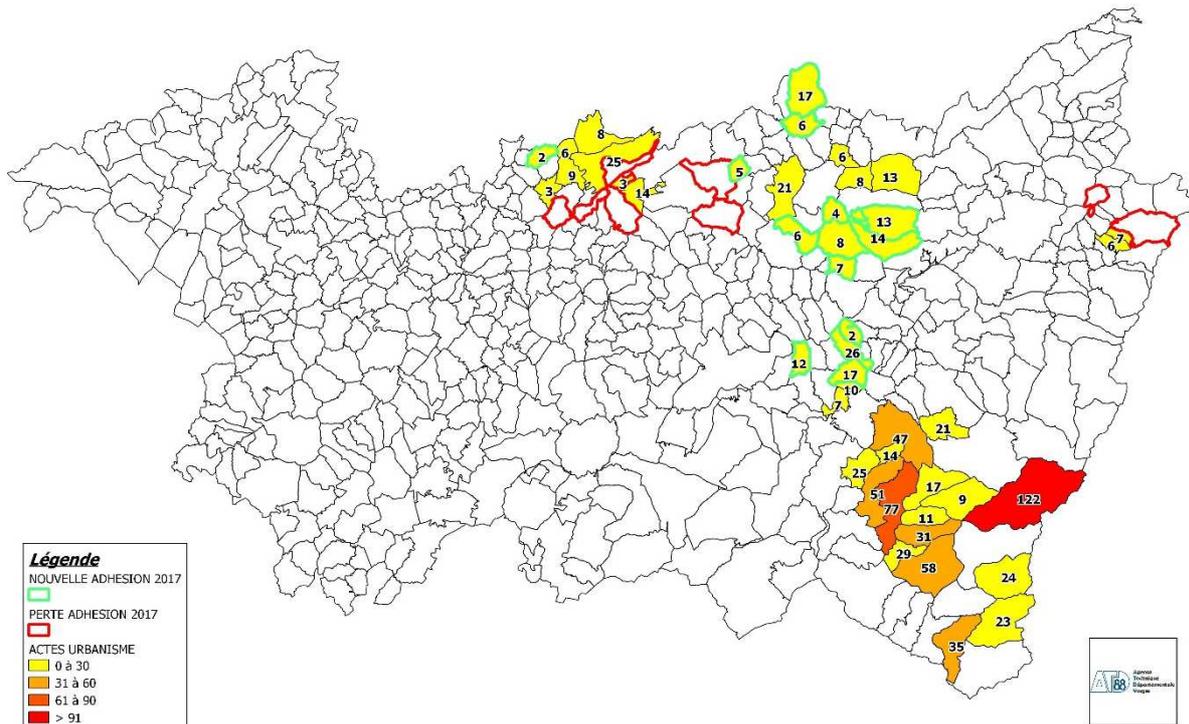
➤ Carte des communautés de communes adhérentes en 2017



➤ Carte des syndicats adhérents en 2017



➤ Carte des communes adhérentes à l'urbanisme en 2017



Bilan d'activité 2017

➤ Domaines d'activité

L'ATD88 est intervenue sur 6 domaines d'activités.

Les études de faisabilité : l'objectif des études de faisabilité est de réaliser un diagnostic de l'existant, de définir le besoin et d'étudier les contraintes réglementaires, administratives et techniques. Cette étude permet de dresser un bilan avantage/inconvénient d'une opération et d'en estimer son coût.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est un contrat par lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

La mission d'assistance fournie par l'ATD88 au maître d'ouvrage comprend une assistance d'ordre technique, administrative et financière, durant les phases : consultation des maîtres d'œuvres, suivi des études et suivi des travaux.

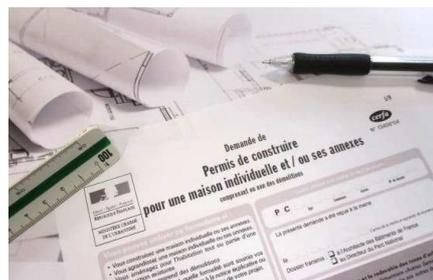
La Maîtrise d'Œuvre (MOE) : l'ATD88 réalise les étapes d'une mission de Maîtrise d'œuvre (études, aide à la consultation des entreprises de travaux, suivi des travaux, validation des paiements des entreprises, opérations de réception des travaux). La collectivité, maître d'ouvrage, garde son pouvoir de décision à chaque étape.



La Délégation de Service Public (DSP) : la mission d'assistance conseil fournie par l'ATD88 comprend une assistance technique et administrative dans le suivi des procédures de Délégation de Services Publics (DSP) d'eau potable et d'assainissement : analyse préparatoire, assistance à la consultation et assistance à la passation du contrat (préparation du dossier de consultation, analyse des offres, assistance à la négociation...).

La Gestion de Service Public (GSP) : la mission d'assistance conseil de l'ATD88 consiste au contrôle technique, administratif et financier des contrats de Gestion de Services Publics (GSP) pour l'eau potable et l'assainissement collectif : suivi physique des infrastructures et équipements divers, édition de rapports sur le prix et la qualité du service, du rapport annuel d'expertise sur la gestion des services et autres tâches spécifiques à la demande de la collectivité.

L'instruction des autorisations d'urbanisme : l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) correspond à l'examen de la conformité d'un projet d'occuper ou d'utiliser le sol par rapport aux règles d'urbanisme et autres servitudes applicables au terrain concerné. A l'issue de l'instruction du dossier, une proposition est soumise à la commune.



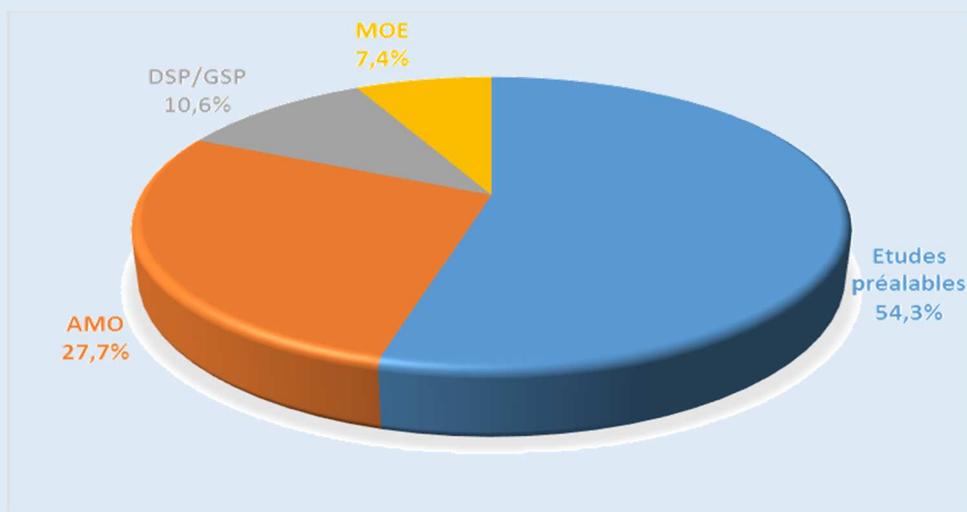
➤ Bilan d'activité 2017

En 2017 pour l'ensemble des secteurs d'activité l'ATD88 a effectué 94 missions (hors instructions d'urbanisme) pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

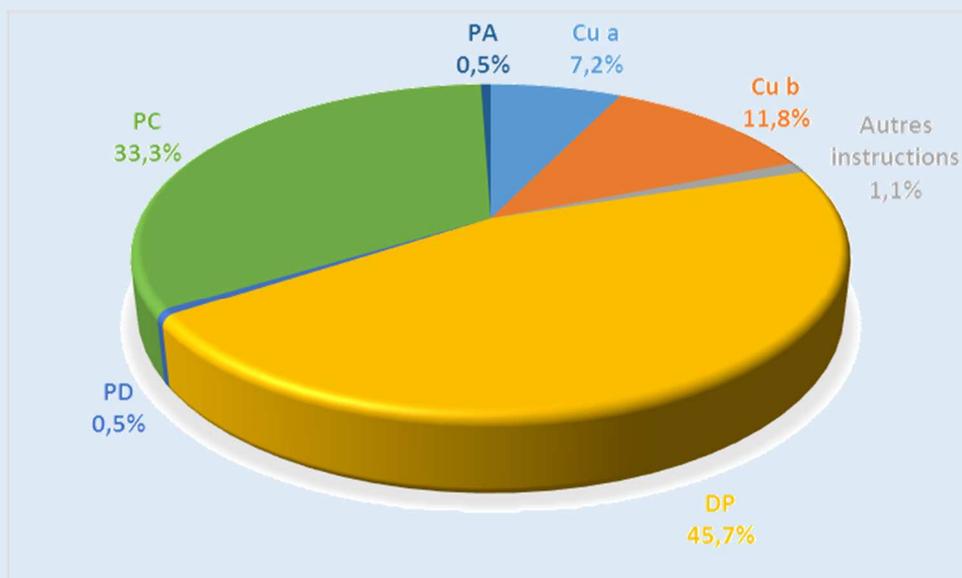
Pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le nombre d'instructions d'autorisation d'urbanisme s'élève à 901 dossiers.

En 2017 la répartition des missions assurées par l'agence est la suivante :

Missions assurées en bâtiment, voirie, eau et assainissement



Missions assurées en urbanisme



PC : permis de construire

PA : permis d'aménager

CU : certificat d'urbanisme de type a ou b

PD : permis de démolir

DP : déclaration préalable

Bilan financier

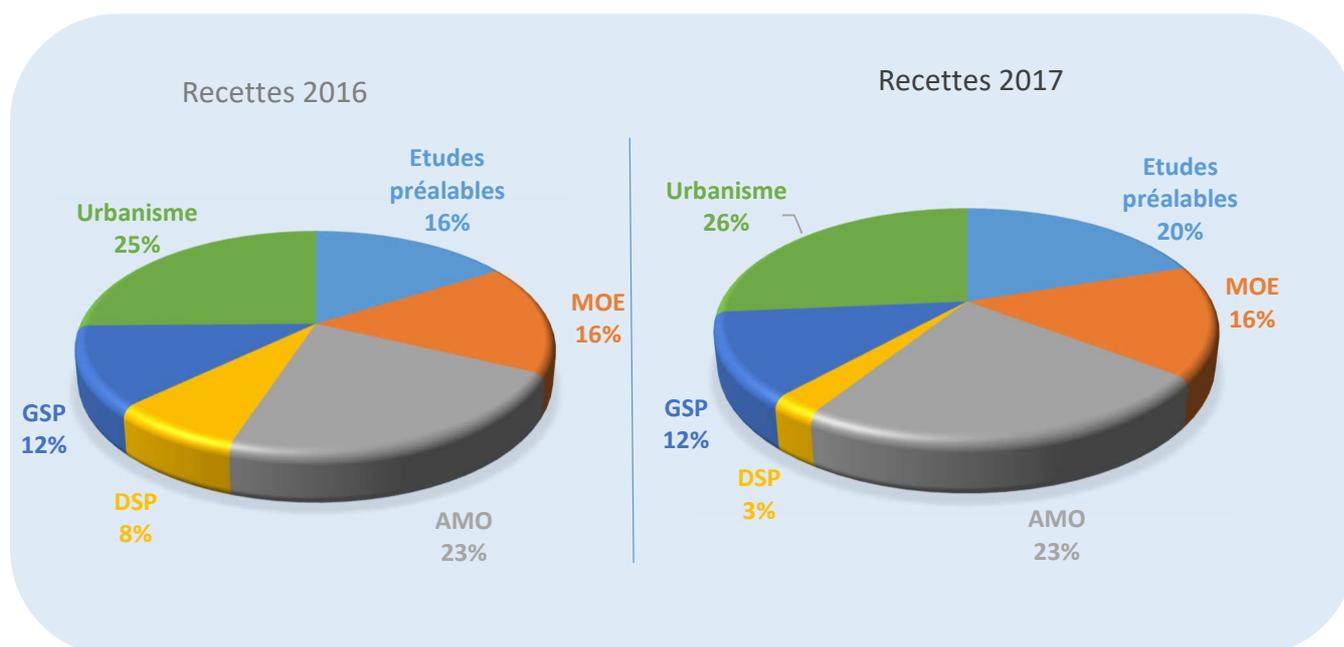
➤ Bilan financier de l'activité 2017

Recette par type de prestation	Année 2016	Année 2017
Etudes préalables	59 741,27	73 664,00
MOE	59 869,52	58 233,20
AMO	85 400,29	87 207,68
DSP	29 125,93	9 950,00
GSP	44 260,18	44 499,79
Urbanisme ¹	94 036,50	98 421,00
Recette annuelle	372 433,69	371 975,67

¹ Bilan d'activité 2016 du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016,
Bilan d'activité 2017 du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

Ce bilan fait apparaître une progression un chiffre constant entre le montant des prestations perçues en 2016 et le montant des prestations perçues pour l'année 2017.

➤ Répartition des recettes par catégories de missions



➤ Compte administratif 2017

L'exécution du budget de l'exercice 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

	2016	2017
Dépenses		
Charges à caractère général	81 756,61	115 072,16
Frais de personnel et assimilés	572 407,53	547 646,70
Recettes		
Prestations facturées	378 159,15	380 829,55
Cotisation du Conseil Départemental	164 092,00	163 250,00
Cotisation des collectivités adhérentes	130 466,30	143 533,50

Résultat annuel

	2016	2017
Résultat annuel	7 124,53	32 018,72

Le résultat de 2017 s'établit à 24 894,19 €, auquel il faut ajouter 7 124,53 € correspondant au résultat de 2016 et permet donc un résultat excédentaire de 32 018,72 €. Ce résultat est dû à une forte progression des recettes des prestations et à l'adhésion de nouvelles collectivités.

L'assemblée générale, lors de sa séance du 27 avril 2015, a décidé une baisse de la cotisation annuelle des intercommunalités, qui sera ainsi ramenée de 0,60 € par habitant à 0,30 € par habitant pour les EPCI.

Il s'agit d'un effort significatif qui doit ainsi permettre au plus grand nombre de collectivités d'adhérer à l'ATD88 et ainsi de pouvoir recourir au service de l'ingénierie publique.

Rencontres partenariales

➤ Réseau des ATD

Face aux besoins croissants des communes et EPCI, les Agences Techniques Départementales ont connu un grand essor ces dernières années. Elles se voient ainsi solliciter pour des conseils tant techniques, que juridiques et financiers. Au travers de ces structures, l'ingénierie se réinvente.

Le réseau national des Agences Techniques Départementales s'organise et s'est réuni, faute de temps à une unique reprise les 23 et 24 mars 2017 à ANGOULEME. Cette rencontre était dédiée à l'organisation du réseau des juristes.

L'objectif de ces rencontres est d'échanger sur les domaines d'interventions de chaque agence et de partager nos pratiques, nos modes de fonctionnement et nos retours d'expériences.

➤ Agences de l'eau

Le dixième programme des agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse se termine au 31 décembre 2018.



Compte tenu des nouvelles évolutions de missions et de contraintes budgétaires qui impacteront ces agences pour le onzième programme, l'ATD88 sera présente aux côtés des collectivités et EPCI pour leurs apporter des conseils dans le cadre de leurs futurs projets.

➤ UMO88 (Union des Maîtres d'œuvres des Vosges)

Initialement instituées dès l'année 2015, des rencontres et des échanges ont lieu régulièrement avec les représentant d'UMO88 et les différents représentants des maîtres d'œuvres privés.

Ces relations permettent d'assurer une bonne complémentarité entre les maîtres d'ouvrages publics et les maîtres d'œuvres privés afin de contribuer conjointement à la réalisation de projets qualitatifs.

➤ CAUE



Tout au long de l'année 2017 le CAUE et l'Agence Technique Départementale des Vosges se sont rencontrés à de nombreuses reprises afin de fournir un travail collaboratif auprès des collectivités ayant des projets d'aménagements architecturaux et patrimoniaux.

Ce travail collaboratif s'amplifiera au cours de l'année 2018, notamment avec dans le cadre des études d'aménagement de bourg ou de traverse d'agglomération.

Réalisations en cours



Châtenois :

Réhabilitation d'un bâtiment communal.



Jarménil :

Travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable.

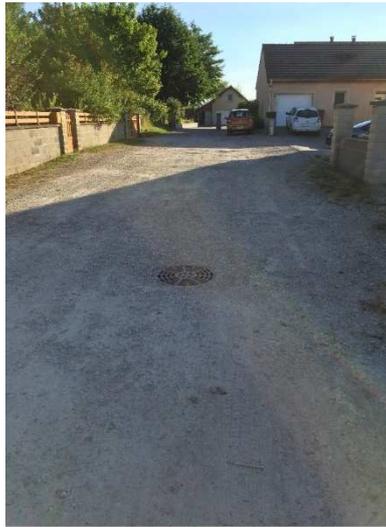


Fraize :

Aménagement d'un parking ruelle de l'hôtel de ville.



Docelles :
Aménagement de la rue d'Alsace.



Uxegney :
Aménagement de l'impasse de la rue des Forges.



**Agence
Technique
Départementale
Vosges**

Adresse des bureaux : 11 avenue du général de Gaulle – 88000 EPINAL

Adresse postale : 8 rue de la Préfecture – 88088 EPINAL Cedex 9

Téléphone : 03 29 29 89 01

Courriel : atd88@vosges.fr